



UNIVERSITÉ DE NANTES
SPORT DE HAUT NIVEAU

SUAPS

3, Bd Guy Mollet
44300 – NANTES
Tél : 02 40 76 00 84

Pour effectuer la demande du statut d'étudiant.e sportif.ve de haut niveau, étendue à la danse pour ceux qui justifient d'un niveau de pratique élevé et d'un projet personnel lié à l'activité :

Dès l'inscription dans une des formations de l'université de Nantes :

Remplir le document de demande de statut d'étudiant.e sportif.ve de haut niveau téléchargeable sur la page <http://www.univ-nantes.fr/shn>

En version papier : le déposer au SUAPS

En fichier PDF : le remplir sur son ordinateur et l'envoyer à luc.pilot@univ-nantes.fr (préféré).

Joindre :

- La charte de l'étudiant.e sportif.ve de haut niveau impérativement signée.

Et

- L'attestation d'inscription sur les listes ministérielles ou une attestation indiquant l'inscription sur la future liste (parution au 1^{er} novembre) certifiée par le directeur technique national.

Ou

- L'attestation certifiant la qualité de membre d'un centre de formation agréé.

Ou

- L'attestation d'appartenance à une troupe de danse professionnelle ou d'inscription dans une formation professionnalisante de danse.

Et à défaut :

- L'attestation du président de club d'un engagement dans un projet sportif de niveau national avec 4 à 5 entraînements par semaine.

Ou

- L'attestation d'appartenance à une SSU de la part de son responsable.

Et

- Tout élément jugé utile pour compléter la demande

Date limite de la demande : 13 septembre 2019